

Fribourg, le 30 septembre 2022

## Prise de position du PLRF - Stratégie biodiversité du Canton de Fribourg

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame, Monsieur,

Le PLR remercie le Conseil d'Etat de de l'avoir consulté dans le cadre de Stratégie biodiversité du Canton de Fribourg. Voici notre prise de position sur ce sujet.

### Introduction

La société occidentale est la seule à avoir considéré l'être humain comme étant séparé des espèces et des milieux qui l'entourent. « *Nous reléguons, les plantes, les arbres, les cours d'eau, toutes les espèces animales dans une simple fonction d'entourage n'y voyant que le décor de nos existences, des ressources disponibles, à portée de main...c'est à cause de cette séparation que la nature, finalement traitée comme si elle était à notre seule disposition, s'est peu à peu abîmée* (Etienne Klein et Gautier Depambour, Idées de génies, p. 19).

Or, la vie humaine dépend entièrement de la nature qui l'entoure, à savoir l'air, l'eau et la terre et les espèces qui y vivent. Le réchauffement climatique a fait prendre conscience à l'espèce humaine que son comportement exerce une influence sur son environnement qui peut lui être fatale. A cause de la médiatisation à outrance des conséquences des modifications climatiques, il est devenu politiquement correct de faire primer la lutte contre le réchauffement sur toutes les autres actions nécessaires à sauver la nature, soit notre lieu de vie. La lecture du Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles (vol. 110, 2021, pièce annexée à la présente consultation) nous apprend pourtant que depuis 1900, au minimum 300 espèces ont disparu. Pendant très longtemps cette disparition s'est faite en silence, l'être humain ne s'intéressant pas aux conséquences de telles pertes. Il est ainsi frappant d'apprendre que parmi les 41 groupes comprenant l'ensemble du vivant dans le canton de Fribourg, 16 sont largement méconnus, c'est-à-dire que quasiment aucune donnée n'existe sur ces groupes. Ce biais est à mettre une nouvelle fois sur la compréhension anthropomorphique que l'être humain a de son entourage naturel : il étudie ce qu'il voit. Les oiseaux sont bien documentés, cependant le groupe des diptères est quasiment méconnu.

Le constat prudent établi par le rapport de la Société fribourgeoise est suffisamment parlant : si aucune mesure n'est prise cette tendance empirera.

Face à ce constat catastrophique et à l'importance vitale de la biodiversité, le PLR partage aussi la volonté exprimée dans ce rapport selon laquelle la protection de la biodiversité doit se hisser comme

**Créons les solutions**

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg  
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65



préoccupation prioritaire dans toutes les politiques sectorielles de l'Etat (p.9, dernier §). Cette volonté est malheureusement déjà mise à mal dans le programme gouvernemental de la législature 2021-2026 où la priorité est donnée à la mise en œuvre du Plan climat, la stratégie de biodiversité n'étant qu'un sous-chapitre. Le PLR avait déjà fait part de la nécessité de prioriser la biodiversité lors de la consultation sur le Plan climat cantonal. Sa prise de position mentionnait :

*En outre, le renforcement de la biodiversité permet de s'adapter au changement climatique, par ex. en assurant la protection contre les catastrophes naturelles ou la lutte naturelle contre les organismes. La forêt est le meilleur capteur de CO2. Les marais sont aussi des puits de carbone importants, raison pour laquelle ils jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des changements climatiques. Il est fort dommage que ce plan climat ait été élaboré en dehors de la Stratégie cantonale sur la biodiversité dont l'élaboration est prévue en 2021(cf. p. 65 du PCC). Les questions climatiques seront intégrées dans cette stratégie (Mesure B. 5.4). Cela signifie que le PCC exercera une influence sur cette stratégie et non l'inverse, ce que nous regrettons. A notre connaissance, il n'y avait aucune urgence de sortir ce PCC avant la stratégie sur la biodiversité.*

Cette priorisation n'est pas simplement abstraite mais peut entraîner des conséquences quant aux intérêts qui seront favorisés. La destruction de biotopes pour la production d'énergie en est l'exemple le plus actuel. Il conviendrait donc que les aspects liés à la coordination, nécessaire, entre le PCC et la stratégie biodiversité soient clairement réglés. A notre sens, une gouvernance commune entre les entités concernées (DIAF, DIME, communes...) doit être assurée. Comme évoqué, climat et biodiversité sont interdépendants. La création d'un comité de pilotage interdirectionnel pour la mise en œuvre des mesures du PCC et de la stratégie biodiversité pourrait être une solution.

## Prise de position sur les chapitres

### 1. Méthodologie

Le PLR prend acte de l'état des lieux qui se fonde sur l'étude de la Société fribourgeoise. Vu ces constats alarmants, il ne peut que soutenir le CE dans sa « vision » 2035. Il en partage les axes. Il a pris connaissance avec plaisir du fait que la biodiversité devienne une préoccupation majeure dans les différentes politiques publiques. Cela ne veut pas encore assurer qu'au final ce seront les intérêts de la biodiversité qui primeront sur les autres intérêts publics.

### 2. Objectifs et mesures

Le PLR n'est pas sûr que le facteur limitant les actions de l'Etat soit un manque de ressources humaines. Il faut bien reconnaître que les subventions à toucher pour la prise de mesures écologiques sont des facteurs essentiels pour convaincre un propriétaire foncier à adopter telle ou telle mesure.

Mesure 01 : pas de remarque



Mesure 1-1 : ***Entretien des IE actuelles sans obliger un propriétaire foncier à adhérer à de nouvelles infrastructures écologiques***

Mesure 2-1 : il est indispensable que l'infrastructure écologique soit intégrée dans le PDc. Le présent rapport ne mentionne que la révision des thèmes T307 et T309, les autres politiques sectorielles devant être coordonnées. Quelle direction les coordonnera ? quels seront les intérêts qui auront la priorité ? le simple fait que la biodiversité soit reléguée au second plan dans le programme de législature démontre qu'il sera très difficile, déjà au sein du Conseil d'Etat, de faire primer les intérêts de la nature.

Mesure 2-2 : Le renforcement dans les planifications régionales et locales est à saluer mais, comme précédemment, on peut légitimement se demander quelle force auront ces dispositions face à d'autres intérêts tant publics que privés surtout si l'Etat veut développer une stratégie cantonale dans l'un ou l'autre domaine. En d'autres termes : l'Etat sera-t-il prêt à respecter l'autonomie communale ?

Mesure 2-3 : les atteintes à la nature entraînent peu de conséquence pour leur auteur. Par ex : une pollution d'un ruisseau est très légèrement sanctionnée alors qu'elle résulte très souvent d'une négligence grave. Un renforcement des peines peut dicter un comportement plus responsable.

### 3. Gérer les surfaces à valeur écologique et les structures naturelles

M3-1 ***Approbation de la mesure***

M3-2 ***Le montant des subventions est démesuré. Les zones existantes n'ont pas besoin de subvention supplémentaire et les nouvelles zones qui seraient créées avec l'accord du propriétaire foncier sont sur du terrain déjà subventionné***

M3-3 ***La pâture, si elle est faite lorsque l'herbe est mature et qu'elle s'arrête avant qu'il n'y ait plus d'herbe est la meilleure mesure pour la biodiversité des pâturages de nos alpages. Une sous-exploitation de ces pâturages entraîne un risque d'incendie et d'avalanche accru selon les endroits***

M3-4 ***Les zones d'estivage où la fumure est présente ne doivent faire l'objet d'aucunes modifications. Des zones inaccessibles pour la fumure sont déjà nombreuses, de plus à l'heure actuelle dans de nombreux alpages, les bêtes ne sont plus rentrées, donc plus de fumure***

M3-5 ***Le traitement plante par plante à l'aide de pesticide doit être autorisé sans quoi certains pâturages seront recouverts de mauvaises herbes ce qui va contre la biodiversité***

M3-6 ***Approbation de la mesure***

M3-7 ***Approbation de la mesure***

M3-8 ***Approbation de la mesure***

M3-9 ***Approbation de la mesure avec les remarques du point 2.1***

M3-10 ***Approbation de la mesure***



M3-11 : Les zones-tampon doivent être suffisamment larges afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle.

**M3-12 *L'entretien des talus routiers et ferroviaires est important afin d'éviter des incendies lors de périodes sèches***

4. Compléter l'infrastructure écologique selon les besoins

M. 4-1 : approbation de la mesure

M 4-2 : approbation de la mesure

M.4-3 : approbation de la mesure

M 4-4 : approbation de la mesure

M4-5 : approbation de la mesure

**M4-6 : *Approbation de la mesure pour autant que le propriétaire foncier soit d'accord avec cette dernière***

M4-7 : approbation de la mesure ***Beaucoup de forêts sont inexploitablement vu leur accès et leur topographie (forte pente, falaises). De ce fait il n'est pas nécessaire de dépenser de l'argent pour des réserves. La forêt, exploitée comme on l'exploite aujourd'hui, favorise la biodiversité***

M4-8 : approbation de la mesure

**M4-9 *La forêt avance sur les zones de pâture de manière naturelle. Cela crée des pâturages boisés de manière naturelle sans que l'homme ne s'en mêle.***

M4-10 : si l'Etat veut avoir les moyens de ses ambitions, le montant de CHF 50.000.- est largement insuffisant, les échanges de terrain étant la plupart du temps impossibles car irréalistes.

M4-11 : mesure à encourager mais qui risque de se voir peu appliquée vu les intérêts divergents que poursuivent les diverses politiques de l'Etat.

***Cette mesure est plus réaliste que la mesure M4-10. Se concentrer sur les terrains acquis au lieu d'en acquérir d'autres***

M4-12 : approbation de la mesure

M4-13 : approbation de la mesure qui est la mise en application de l'importance des cours d'eau pour lutter aussi contre le réchauffement climatique. Il en est de même des marais. La création ou la revitalisation de zones humides permettraient non seulement d'humidifier l'atmosphère mais de réduire les crues lors de fortes précipitations. L'eau retenue pourrait s'écouler tranquillement les jours qui suivent les orages et assurer un débit plus régulier des rivières ce qui serait réduire le réchauffement des cours d'eau et protégerait ainsi la faune.

***Avec le réchauffement, certains cours d'eau s'assèchent. Il est important pour la faune et la flore piscicole de ne pas favoriser l'assèchement des cours d'eau en créant des zones humides***

5. Protéger et renforcer les espèces prioritaires

M5-1 : approbation de la mesure

M5-2 : approbation de la mesure

M5-3 : approbation de la mesure

M5-4 : approbation de la mesure

M5-5 : approbation de la mesure

M5-6 : Chasse et pêche

Le PLR est aussi d'avis que toute mesure doit se fonder sur des analyses scientifiques. Annoncer un tel principe laisse supposer que cela n'a pas toujours été le cas jusqu'à maintenant ce qui montre le manque de connaissances scientifiques dont souffre notre canton en matière de biodiversité. Il est donc indispensable de créer ces bases scientifiques pour notre canton (cf. notre demande de créer un vrai centre de recherche rattaché à la Faculté de biologie, M5-13). Il n'est en fait pas acceptable que des données scientifiques venant d'autres pays soient simplement transposées dans notre canton alors que les espèces chassées et leurs nombres sont totalement différents. En plus des études scientifiques, il sera indispensable que des comptages précis, accomplis en coordination entre le SFN et la Fédération des chasseurs comme cela se fait dans le canton de Vaud, soient mis en place.

**M5-7 : *Approbation de la mesure pour autant que le concept se fasse d'entente avec les propriétaires fonciers***

M5-8 : Réduction des effets négatifs liés aux infrastructures

Cette mesure est la concrétisation des conflits d'intérêt entre plusieurs intérêts publics. L'exemple donné démontre que la volonté de l'Etat n'est pas de favoriser la protection de la biodiversité mais seulement d'en atténuer les atteintes. Une politique plus engagée demanderait, selon les cas, d'enterrer les lignes, voire de renoncer à certaines réalisations (ex : éoliennes).

M5-9 : approbation de la mesure

M5-10 : approbation de la mesure

M5-11 : Prise en considération des espèces prioritaires lors des défrichements et des exploitations préjudiciables

Cette mesure n'apporte rien de nouveau. De telles mesures de remplacement sont déjà imposées par la législation fédérale. Une vraie politique de protection des biotopes demanderait que des défrichements soient refusés si leur atteinte est trop importante.

M5-12 : approbation de la mesure



M5-13 : le manque de données quant à la biodiversité est souligné à plusieurs reprises dans le rapport de la Société fribourgeoise des sciences naturelles comme cela a été relevé dans l'introduction. A cause de ce manque de données, des espèces ont disparu et continuent de le faire sans que nous en ayons conscience. La simple création d'un poste de doctorat n'est certainement pas suffisante, encore moins quand aucun nouveau moyen financier n'y est alloué. Il serait indispensable de créer un vrai centre de recherche rattaché au département de biologie de l'Université. Le Jardin botanique, dont la qualité des recherches sur les espèces menacées est largement reconnue, pourrait y jouer un rôle déterminant.

### 6. Sensibiliser la population

La sensibilisation de la population est une action primordiale si l'on veut réduire les atteintes à la biodiversité : mieux on connaît la nature, mieux on la protège.

M6-3 : la qualité du travail de sensibilisation qu'accomplissent le MHNF et le Jardin botanique n'est plus à démontrer. Leur collaboration est déjà très active. Selon le tableau de la page 39, les moyens ne sont alloués qu'au MHNF alors que le Jardin botanique accomplit des tâches tout aussi importantes. Les mêmes moyens devraient aussi être mis à disposition du Jardin botanique.

### 7. Promouvoir l'intégration de la biodiversité dans les différentes politiques sectorielles

Cette intégration est indispensable. Elle doit se faire en amont de tout projet qui peut entraîner une atteinte à la biodiversité. La meilleure connaissance des biotopes et des espèces doit permettre une meilleure pesée des intérêts en évitant le dogmatisme.

Nous vous remercions de nous avoir consulté et vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, nos plus respectueuses salutations.

## AU NOM DU PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG

Alexandre Vonlanthen  
Président

Savio Michellod  
Secrétaire général

### Contacts :

- Antoinette de Weck, députée, 079 448 92 15
- Benoît Glasson, député, 079 293 33 44

Par courriel : [samuel.loup@fr.ch](mailto:samuel.loup@fr.ch)

## Créons les solutions

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg  
[www.plrf.ch](http://www.plrf.ch) - [info@plrf.ch](mailto:info@plrf.ch) - +41 (0)79 793 48 65